

COMMUNE DE SANCÉ

Extrait du Registre des arrêtés du Maire du 27 novembre 2024

REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

ARRÊTÉ 53/2024

Le **MAIRE** de **SANCÉ**,
Vu le **Code des Collectivités Territoriales**,
Vu le **Code de la Route**,
Vu l'**article 26-15 du Code Pénal**,
Considérant qu'en raison de la demande présentée par l'entreprise **EST POTIQUET** 42 route de St Didier 01310 ST Martin le Chatel, afin de réaliser des travaux pour le compte d'Orange au 44 route de Sennecé ,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 :

L'entreprise **EST POTIQUET** est autorisé à ouvrir la chambre **Télécom**, au 44 route de Sennecé pour le compte d'Orange du 4 au 20 décembre 2024 (1j)

ARTICLE 2 :

Durant les travaux (durée 1j) la chaussée sera rétrécie, la vitesse sera abaissée à 30km/h et le stationnement sera interdit au niveau de la zone de chantier

ARTICLE 3 :

Cette restriction de circulation sera matérialisée par une signalisation routière, livre I, 8^{ème} partie, du 15 juillet 1974, **aux frais de de l'entreprise EST POTIQUET** qui devra prendre toutes dispositions nécessaires pour assurer de jour comme de nuit le passage des véhicules sanitaires et de sécurité, ainsi que l'accès des riverains.

ARTICLE 4 :

Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commissaire Divisionnaire de la Police Nationale,
- Entreprise **EST POTIQUET**,

qui seront chargés, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera lisible sur le site internet de la commune <https://www.sance.fr>

Fait à **SANCÉ** le 27 novembre 2024

Le maire
Gilles Jondet

